

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Délibération n° 0040/2021	Objet : Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS	

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, conseillers municipaux.

Absents représentés : Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Caroline DELISSE représentée par Anne FERREIRA, Samantha CRISIAS représentée par Mehdi BELLOUTH, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Danielle METRAL, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.**Absents** : /

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis de la commission finances en date du 27 mars 2021 ;**Vu** la délibération n°0038/2021 du conseil municipal du 8 avril 2021 relative au budget de la commune pour l'année 2021 ;Il est proposé de verser une subvention annuelle communale de **134 500 €** au CCAS ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité.****ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention au CCAS d'un montant de **134 500 €**.**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021.**ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2021

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie